

## ARTICLE 1 - Introduction

TELENET GROUP SPRL (faisant du commerce sous le nom commercial BASE), dont le siège de la société est établi Liersesteenweg 4 à 2800 Malines (ci-après « l'Organisateur »), organise une action autour du Festival Dour pour gagner des tickets. (ci-après le « Concours »). Le Concours a lieu du 13/06/2024 (9h) au 23/06/2024 (23.59 h) inclus.

Ce règlement fixe les conditions générales de participation qui s'appliquent à ce Concours. D'éventuelles directives complémentaires font partie intégrante du règlement du concours.

## ARTICLE 2 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à ce Concours implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération.

## ARTICLE 3 - Conditions de participation

La participation à ce Concours est ouverte aux personnes physiques, qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui n'agissent pas dans le cadre de leur activité professionnelle, à l'exception des collaborateurs/agents qui ont participé à l'élaboration du Concours. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours et ne peut donc gagner qu'une seule fois par concours.

Le participant doit avoir respecté tous ses engagements vis-à-vis de l'Organisateur et ne doit pas avoir d'arriérés de paiement chez l'Organisateur.

L'Organisateur peut à tout moment exclure une personne de la participation au Concours en cas d'infraction à l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou d'une participation de mauvaise foi au Concours.

## ARTICLE 4 - Déroulement du Concours

Les participants peuvent participer au Concours via le formulaire de concours sur [baseatfestivals.be/fr](https://baseatfestivals.be/fr).

Les participants surfent sur [baseatfestivals.be/fr](https://baseatfestivals.be/fr)

Ils devront répondre aux 3 questions de concours : identifiez 3 artistes sur le site web et répondez à la question subsidiaire.

Pour participer valablement, il convient de remplir et d'envoyer le formulaire de concours dans son intégralité. Seules les participations dûment remplies et remises dans les délais sont valables.

Parmi les participants, 155 gagnants seront désignés. Ils gagnent un regular duoticket pour Dour le 18, 19, 20 ou 21 juillet.

Les gagnants sont ceux qui ont répondu correctement aux 3 questions et environ à question subsidiaire et sont client chez BASE. En cas d'ex *aequo* les gagnants seront sélectionnés parmi ceux qui ont participé le plus tôt.

Les gagnants seront communiqués le 28/06/2024 via mail. Les tickets festivals seront envoyés dans la semaine du 28/06/2024 via mail.

## **ARTICLE 5 - Le prix**

Le prix est 155 tickets duo regular pour 18, 19, 20 ou 21 juillet pour le festival Dour.

Le prix ne pourra pas être versé en espèces, ni être échangé contre un autre prix. Le prix est indivisible et doit être accepté en tant que tel. Il ne pourra pas non plus être revendu à des tiers.

Le prix est mis à disposition via mail.

## **ARTICLE 6 - Responsabilité**

L'Organisateur ne peut en aucun cas et sur aucune base juridique être tenu responsable d'un désavantage ou préjudice, de quelque nature que ce soit, subi dans le cadre du Concours, sauf en cas d'acte intentionnel ou de faute grave de l'Organisateur.

## **ARTICLE 7 - Traitement de données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel communiquées par le participant à l'Organisateur lors de l'inscription sur basedour.be et en participant au Concours, sont reprises dans les fichiers de l'Organisateur, à savoir Telenet Group NV, dont le siège social est situé Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, avec le numéro BCE 0462.925.669 (ci-après "BASE"), responsable du traitement des données à caractère personnel. Vous pouvez lire toutes les informations concernant le traitement des données à caractère personnel par BASE dans la [Politique de protection de la vie privée de BASE](#).

Par la communication de ses données à caractère personnel, le participant déclare que les données fournies sont véridiques, correctes, complètes et actuelles.

À l'issue du Concours, l'Organisateur révèle le gagnant au public de façon appropriée. Par conséquent, chaque participant donne par sa simple participation son consentement automatique et inconditionnel à la publication et l'utilisation de son nom et, le cas échéant, de sa représentation, sur n'importe quel support médiatique. Le participant renonce à tous droits et dédommagements à cet égard.

**Vous n'êtes pas encore client chez BASE?** Dans ce cas, BASE ne traitera vos données à caractère personnel qu'aux fins du suivi du concours, y compris l'attribution du prix.

**Vous êtes déjà client chez BASE?** Vos données à caractère personnel sont traitées comme indiqué dans la [Politique de protection de la vie privée de BASE](#) et conformément à vos paramètres de confidentialité (voir [L'espace client BASE](#)). Nous vous informons que vous avez à tout moment le droit de modifier votre niveau de confidentialité ou de refuser complètement le traitement de vos données personnelles à des fins commerciales (ce que l'on appelle le "full opt-out"), et ce en suivant la procédure décrite dans la [Politique de protection de la vie privée de BASE](#).

Vous avez le droit de demander à BASE de consulter les données à caractère personnel qui vous concernent, de les faire corriger, supprimer ou transférer. Vous pouvez exercer ces droits via [L'espace client BASE](#) (uniquement pour les clients BASE) et les points de vente BASE. Dans les points de vente, vous devez d'abord vous identifier au moyen de votre carte d'identité.

Pour toute plainte relative au traitement de vos données à caractère personnel par BASE, vous pouvez contacter l'autorité de protection des données à l'adresse suivante: <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>

## **ARTICLE 8 - Plaintes**

Toute plainte concernant le présent Concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables après les faits à l'Organisateur, à l'att. du service juridique, à l'adresse mentionnée à l'article 1. Les plaintes ne seront en aucun cas traitées verbalement ou par téléphone. Les plaintes déposées en dehors du délai ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

#### **ARTICLE 9 - Divers**

Le présent Concours est placé sous la surveillance de l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Concours ou une partie de celui-ci, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler si les circonstances l'exigent. L'Organisateur ne pourra pas en être tenu responsable.

Les fautes d'impression, les fautes d'orthographe, les coquilles ou d'autres fautes ne peuvent pas être invoquées comme motif donnant lieu à une quelconque obligation.

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige concernant son interprétation ou son application relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers, section de Malines.